



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00722010-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 37 - Accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) - Autorisation de signer l'accord-cadre

Accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) - Autorisation de signer l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	13/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la passation d'un accord cadre pour la réalisation de prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 15 décembre 2022.

Il convient d'inviter Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

I - Contexte

Pour la réalisation de prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie plusieurs organismes se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre avec minimum et maximum.

Les prestations objets du marché sont les suivantes :

- 1/ Vérification périodique des installations électriques et des moyens de secours dans les ERP et/ou ERT
- 2/ Rapport de vérification périodique dit « quadriennal »
- 3/ Vérification triennale des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B (cette vérification ne se substituant pas à la maintenance annuelle obligatoire de l'équipement)

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 15 décembre 2022.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

II - Procédure

Conformément à l'article R.2162-4 du code de la commande publique relatif aux accords-cadres, un montant maximum à cet accord-cadre doit être fixé.

Il est proposé de fixer un maximum à 1 600 000 € HT. Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du code de la commande publique, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert. Un montant minimum de 20 000 € HT permettra par ailleurs de garantir à chaque opérateur un minimum de commandes.

La durée d'accord-cadre sera de 4 ans.

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents et sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

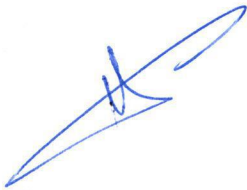
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

A blue ink signature, appearing to be 'Anne VIGNOT', written in a cursive style.

André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT

A blue ink signature, appearing to be 'André TERZO', written in a cursive style.